



ARRETE N° 2026 – 422
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Réservation Places de Stationnement
Rue Saint Léonard n° 6 et 8
A.M. C.
Du 15 au 20 Juin 2026

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal n° 2026/304 en date du 07/04/2026 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Madame Marlène FAUVEL,

VU la demande de Mr & Mme CHIABRI - 17, rue Saint Léonard – 14600 Honfleur, afin dans le cadre de travaux (DP 014 333 22 U0154), de réserver deux places de stationnement, Rue Saint Léonard, devant les n° 6 & 8, Du Lundi 15 Juin 2026, au Samedi 20 Juin 2026,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Les Demandeurs sont autorisés, dans le cadre de travaux, de réserver deux places de stationnement, Rue SAINT LEONARD, devant les n° 6 & 8, Du LUNDI 15 JUIN 2026, au SAMEDI 20 JUIN 2026.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Saint Léonard, devant les n° 6 & 8, sur 2 places de stationnement, et réservé aux Demandeurs, aux dates citées dans l'Article 1.

Un arrêt minute est autorisé, devant le lieu d'intervention, le temps du déchargement et chargement des outils, matériaux.

ARTICLE 3 : Le règlement s'effectuera à l'horodateur.

ARTICLE 4 : Le présent Arrêté est à afficher sur le tableau de bord des véhicules concernés ainsi que sur les places réservées, par panneau réglementaire, par la Société intervenante.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 11 Mai 2026

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjointe à la Circulation et au Stationnement, Marlène FAUVEL

